

portant nomination à titre Militaire
et Etranger dans l'Ordre National du
Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
 - VU le Décret N°72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du
Gouvernement ;
 - VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s
60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant
l'Ordre National du Dahomey ;
 - VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
 - VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Mem-
bres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
- Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale et après avis
conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Est nommé à titre Militaire et Etranger dans l'Ordre
National du Dahomey au Grade de Chevalier pour prendre rang du 14 Décem-
bre 1972 :

Le Chef de Bataillon de l'Infanterie de Marine
DESPLANS Pierre Henri
Directeur du Service Matériels et Réparations des FAD
à COTONOU -

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 26 Avril 1973

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Par le Président de la République
Le GRAND CHANCELLIER DE L'OND

M. S. COULIBALY

AMPLIATIONS : PR 6 JORD 1 DEP 1 CS 6
DCCT 1 SGG 4 MJL 2 DN 2 DGAJL 2 IAA 1
GRANDE CHANCELLERIE 15 DIR.ST.1
INTERESSES 1 MINISTERES 12